

Alors, je pense, avec mes collègues du parti libéral, que nous avons un *backlog* humain, un *backlog* de candidats dans notre pays qui attendent une réponse d'action réaliste et sensible de la part de ce gouvernement.

C'est pour cette raison que nous avons fait des pressions lors de la campagne électorale, l'an dernier. De plus, nous avons fait des pressions en comité, et à la Chambre au cours de la période de questions orales, afin d'améliorer cette situation.

Maintenant, nous ne recevons pas de réponse de la part du gouvernement qui soit satisfaisante pour ces personnes faisant partie du *backlog*.

J'espère que la réponse du secrétaire parlementaire pourra donner un peu d'espoir à ces personnes, un peu de confiance en notre système. J'espère que nous recevrons cette réponse aujourd'hui même.

[Traduction]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, quand le député saura de quel côté il veut se brancher, j'espère qu'il en avisera les Canadiens.

Il y a un an et demi, quand nous discutons les projets de lois C-84 et C-55, ce député et ses collègues ont fait tout ce qu'il ont pu pour paralyser nos travaux, à une époque où les prétendus réfugiés affluaient au pays à la cadence de 2 000 par mois. Oui, 2 000 par mois, et ce député a fait ce qu'il fallait avec ses collègues pour que le projet de loi, adopté ici en septembre, ne franchisse pas le Sénat avant le mois de juin suivant. Et le voilà maintenant qui demande pourquoi le gouvernement ne fait rien au sujet de l'arriéré dont il est en partie responsable. Voudrait-il nous dire où il veut se brancher? Qu'il se décide.

Je suis heureux de constater que tout le monde ne pense pas comme lui au Canada. Je le renvoie au *Globe and Mail* d'hier, à la chronique de Jeffrey Simpson qui disait:

Les quatre avocats torontois qui braillent constamment au sujet des politiques d'immigration du Canada—Lorne Waldman, Mendel Green, Barbara Jackman et Marshall Drukarsh—jugent que le programme de liquidation de l'arriéré est «pas pratique, pas correct et pas humain.» Ils trouvent immoral que le Canada puisse expulser des milliers de gens qui de leur propre avis, «ne présentent pas un minimum de fondement à invoquer les motifs humanitaires etc.».

L'ajournement

Il est bien certain que nous pourrions accélérer le processus. Mais s'il nous arrivait la moindre erreur, ce député crierait à qui voudrait l'entendre que nous violons les droits individuels de quelqu'un. Il serait le premier à intervenir en Chambre pour nous reprocher de ne pas faire notre boulot. Alors nous allons en faire un système qui marche; ça marche déjà. Il devrait savoir que le nombre de demandes bidon a diminué. Ça marche. Entre-temps, le processus est institué, nous recevons les demandes. Il sait que les voies de recours fonctionnent. Ce qui l'embête, c'est que les projets de loi C-84 et C-55 font ce qu'il faut, que les vrais réfugiés peuvent entrer au Canada, comme il se doit, mais que les faux réfugiés se voient claquer la porte au nez et que le système fonctionne.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Prince George—Bulkley Valley (M. Gardiner).

LES FORÊTS—LES ACCORDS FÉDÉRAUX—PROVINCIAUX—LA RESPONSABILITÉ DE LEUR APPLICATION—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SOUMETTRE LA QUESTION À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Merci, madame la Présidente. Je participe au débat d'ajournement d'aujourd'hui pour donner suite à certaines questions que j'ai posées le 10 avril au ministre d'État aux Forêts (M. Oberle) au sujet surtout de l'administration des accords en matière de foresterie conclus avec les provinces, du financement de ces accords, de la création du ministère et d'une importante étude dont j'ai parlé. J'ai hâte d'entendre les commentaires du secrétaire parlementaire ce soir.

Pour commencer, voici quelques commentaires. Je reviens d'un colloque actuellement en cours, sous le parrainage de monsieur le Président, sur le rôle et la responsabilité du Canada dans la situation critique à laquelle font face les forêts tropicales et tempérées du monde. La Chambre et tous les Canadiens peuvent en conclure que la foresterie est une question mondiale autant que canadienne.

Le point que je soulevais dans ma question, c'est que d'après les rumeurs qui circulaient durant la campagne électorale de novembre, les accords de foresterie conclus avec la Colombie-Britannique et avec d'autres régions du pays seraient administrés par les agences de coordination créés par le gouvernement: Je pense en particulier à l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest dans l'ouest du Canada, à l'Agence de promotion économique